

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Le président du Conseil privé (M. Pinard) est absent mais son secrétaire parlementaire est là, et c'est donc à lui que je m'adresse. Je m'inquiète un peu de l'allusion de mon ami à une entente, pour reprendre ses termes, selon laquelle il n'y aurait qu'un seul député par parti à prendre la parole au sujet du bill S-2 lorsque la Chambre en sera saisie. N'ayant pas tout à fait compris la traduction de ce qu'a dit le président du Conseil privé, je suis allé vérifier et j'ai constaté qu'il avait bien dit qu'on avait convenu de ne désigner qu'un seul orateur par parti pour l'étude du bill S-2. Je tiens simplement à signaler, pour éviter tout malentendu, que je ne suis pas d'accord sur ce point avec le président du Conseil privé, même si je sais que le débat de ce bill doit être très bref. A ma connaissance, il n'y a jamais eu d'entente comme celle dont parle le ministre. Je tiens à le signaler pendant que le secrétaire parlementaire est là, afin qu'il n'y ait pas de malentendu quant à nos intentions à cet égard.

M. Collette: Oui, madame le Président, je partage les sentiments exprimés par le député de Nepean-Carleton (M. Baker). Dans les entretiens que nous avons eus, nous avons convenu que le débat du bill S-2 devrait être bref. Je n'y a pas eu, à ma connaissance, d'entente précise en vue de limiter les interventions à un orateur par parti, mais nous espérons que le bill sera adopté très rapidement demain.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LES VOIES ET MOYENS

LE TARIF DES DOUANES

L'hon. Marc Lalonde (au nom de M. MacEachen) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier le Tarif des douanes, déposée sur le Bureau de la Chambre le lundi 21 avril 1980, soit agréée.

Pétrole et gaz du Canada—Loi

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

LE TARIF DES DOUANES N° 2

L'hon. Marc Lalonde (au nom de M. Bussièrès) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier le Tarif des douanes, n° 2, déposée sur le Bureau de la Chambre le lundi 2 juin 1980, soit agréée.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

LE TARIF DES DOUANES N° 3

L'hon. Marc Lalonde (au nom de M. MacEachen) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier le Tarif des douanes, n° 3, déposée sur le Bureau de la Chambre le mardi 28 octobre 1980, soit agréée.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

* * *

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (au nom de M. Bussièrès) propose: Que le bill C-50, Loi modifiant le Tarif des douanes et abrogeant la Loi de l'Accord commercial avec l'Union Sud-Africaine, 1932, la Loi de l'Accord commercial avec l'État libre d'Irlande, 1932, et la Loi de l'Accord commercial avec le Royaume-Uni, 1937, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ DU CANADA MESURE CONCERNANT LES INTÉRÊTS DANS LE PÉTROLE ET LE GAZ

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill C-48, tendant à régler les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.